

GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE

AU 31.12.2017

LE GROUPE CDG ENREGISTRE DE BONNES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES, MALGRÉ UNE BAISSÉ DE L'ACTIVITÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Le PNB consolidé du Groupe CDG affiche de bonnes performances opérationnelles, il a enregistré une hausse de 29% passant de 5 294 millions de Dirhams en 2016 à 6 805 millions de Dirhams en 2017 grâce notamment aux activités Banque, Finance et Investissement (BFI).

Par ailleurs, le Groupe CDG a réalisé en 2017 un résultat net part du Groupe (RNPG) de 87 millions de Dirhams, en retrait significatif par rapport à l'année 2016.

Bien qu'impactée positivement par les performances notables du PNB, l'évolution du RNPG a été affectée par le recul des contributions de l'activité de promotion immobilière, notamment la Compagnie Générale Immobilière (CGI).

Cette dernière a en effet subi les effets du ralentissement constaté dans le secteur immobilier, ce qui a eu comme conséquence la réévaluation de certains éléments d'actif.

Pour répondre à cette situation, le Groupe CDG a mis en place un plan de relance de la CGI, visant, d'une part, la restructuration de son bilan et, d'autre part, la mise en œuvre d'une refonte opérationnelle associée à un plan de développement permettant à la CGI de maintenir sa place de promoteur immobilier de référence au Maroc.

Les capitaux propres part du Groupe se sont maintenus au même niveau que celui enregistré fin 2016, ce qui témoigne de la solidité des fondamentaux financiers du Groupe CDG et de sa capacité à absorber les variations cycliques de la conjoncture économique.

Pour rappel, le Groupe CDG avait annoncé en juin 2017 de nouvelles orientations stratégiques permettant d'aligner ses modes d'intervention avec les grands enjeux économiques du Royaume. Le Groupe privilégie ainsi trois nouveaux positionnements : Expert, Co-Financeur et Investisseur par rapport à celui d'Opérateur, adopté jusque-là.

Pour le Maroc Avenir



www.cdg.ma



GroupeCDG



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٦٥٤٢٢١ ٩٥٥٥ ٨ ٩٥٤٨٨٨
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 31.12.2017

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

Pour le Maroc Avenir



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



صندوق الایداع والتدبیر
+٩٦٤٢١ ٥٥٥٥ ٨ ٥٥٤٨٨٨
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Etat de la situation financière

au 31 décembre 2017

		(en milliers de dirhams)	
ACTIF	NOTES	31.12.2017	31.12.2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 100 441	2 324 220
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	8 822 275	5 186 957
Instruments dérivés de couverture		0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	49 833 921	46 314 476
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.3	15 094 814	11 864 878
Prêts et créances sur la clientèle	5.3	42 410 958	36 356 005
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5.4	35 114 321	35 179 819
Actifs d'impôt exigible	5.5	1 212 910	992 672
Actifs d'impôt différé	5.5	3 803 178	3 105 149
Comptes de régularisation et autres actifs	5.6	49 255 915	51 468 000
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence		8 117 697	8 082 535
Immeubles de placement	5.7	5 528 996	4 776 567
Immobilisations corporelles	5.7	10 377 625	10 600 956
Immobilisations incorporelles	5.7	321 061	332 657
Ecart d'acquisition	5.8	2 722 501	3 595 781
TOTAL DE L'ACTIF		234 716 615	220 180 672

Etat du résultat global au 31 décembre 2017

		(en milliers de dirhams)	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	NOTES	31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés		4 752 639	4 748 494
- Intérêts et charges assimilées		4 778 250	4 589 694
MARGE D'INTERET	8.1	-25 611	158 800
+ Commissions (Produits)		663 048	674 215
- Commissions (Charges)		70 353	77 092
MARGE SUR COMMISSIONS	8.2	592 695	597 123
+/- Gains ou pertes nets sur instr. financiers à la juste valeur par résultat	8.3	118 536	114 984
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8.4	3 069 705	1 336 018
+ Produits des autres activités	8.5	8 995 002	8 607 887
- Charges des autres activités	8.5	5 945 250	5 520 896
PRODUIT NET BANCAIRE		6 805 078	5 293 915
- Charges générales d'exploitation	8.6	4 397 694	3 335 018
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	8.7	1 617 339	778 643
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		790 044	1 180 255
- Coût du risque	8.8	95 562	111 341
RESULTAT D'EXPLOITATION		694 482	1 068 913
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		284 068	221 041
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	8.9	670 455	167 192
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	8.10	-957 080	28 121
RESULTAT AVANT IMPOT		691 925	1 485 267
- Impôts sur les résultats	9	754 683	737 746
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		-62 758	747 521
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-149 284	75 376
RESULTAT NET (Part du Groupe)		86 526	672 144

Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en Capitaux Propres

		(en milliers de dirhams)	
		31.12.2017	31.12.2016
1. Résultat Net		-62 758	747 521
2. Ecart de conversion		0	0
3. Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		123 728	3 255 111
4. Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
5. Réévaluation des immobilisations		0	0
6. Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		0	6 835
7. QP des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		4 827	712
8. Impôts		-40 749	-1 148 117
9. Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		87 807	2 114 541
10. Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		25 049	2 862 062
11. Dont part du Groupe		165 679	2 777 818
12. Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-140 631	84 244

État des variations des capitaux propres

au 31 décembre 2017

						(en milliers de dirhams)	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Total
Capitaux propres clôture Décembre 2015	12 304 794			2 945 842	1 052 192	16 302 828	3 179 190
Changement de méthodes comptables				-87 563	-44 124	-131 687	-141 804
Capitaux propres clôture 2015 corrigés	12 304 794	0	0	2 858 280	1 008 068	16 171 141	3 169 073
Opérations sur capital	0			0		0	0
Paiements fondés sur des actions						0	0
Opérations sur actions propres						0	0
Dividendes				-48 398		-48 398	-143 058
Résultat de l'exercice 2016				672 144	0	672 144	75 376
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					1 674 960	1 674 960	13 882
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				0		0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	1 674 960	1 674 960	13 882
Autres				23 342	474 837	498 179	271 500
Capitaux propres clôture Décembre 2016	12 304 794			3 505 368	3 157 866	18 968 027	3 386 774
Changement de méthodes comptables				73 047	472 609	545 656	24 273
Capitaux propres clôture 2016 corrigés	12 304 794	0	0	3 578 414	3 630 475	19 513 683	3 411 047
Opérations sur capital	0			0		0	0
Paiements fondés sur des actions						0	0
Opérations sur actions propres						0	0
Dividendes				0		0	-149 220
Résultat de l'exercice 2017				86 526	0	86 526	-149 284
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-349 393	-349 393	-5 059
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				0		0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	-349 393	-349 393	-5 059
Autres				-383 409	-44 063	-427 472	42 140
Capitaux propres clôture Décembre 2017	12 304 794	0	0	3 281 531	3 237 019	18 823 344	3 149 623

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1. Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version et des interprétations des normes telles qu’elles ont été publiées par l’IASB à la date du 31 décembre 2017. Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu’aux options normatives arrêtées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l’entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l’entité), via la détention de droits de vote ou d’autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l’entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu’il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques: sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

1.2.3 règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiabiles des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité, l'acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, sauf dans le cas où il y a prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.3.1 Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- les actifs financiers que le Groupe, en application de l'option offerte par la norme IAS 39, a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable. Les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » hors revenus courus des titres à revenu fixe.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (autres que ceux que le Groupe a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme étant des actifs évalués en juste valeur par résultat ou des actifs disponibles à la vente et autres que ceux répondant à la définition des prêts et créances).

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêts de ces titres ne sont pas autorisées en IFRS. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêts effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

En cas d'indice objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêts effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents. Ce portefeuille regroupe, en particulier, les titres classés en titres de l'activité de portefeuille, titres détenus à long terme et titres de participation non consolidés.

Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus.

A la date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur dont les variations, hors revenus courus, sont enregistrées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains/pertes latents ou différés». Ces réévaluations sont portées au compte de résultat lorsque les titres sont cédés ou en cas de dépréciation durable, étant précisé que toute dépréciation d'un titre de capital est irréversible.

Les produits courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste «Intérêts et produits assimilés». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans la rubrique «Dividendes sur titres à revenu variable».

Dépréciation des titres

Les titres, autres que ceux classés en portefeuille d'actifs à la juste valeur par résultat, sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation, le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours côté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Détermination de la juste valeur des actifs et passifs

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Le Groupe CDG utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes, s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (celles non classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêts effectif.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à

l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Détermination de la valeur de marché

La juste valeur est généralement définie comme étant le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Le référentiel IFRS établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de modèles de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières connues et alimentées par des paramètres de valorisation basés sur les conditions de marché existant à la clôture ou déterminés à partir d'estimations statistiques ou autres méthodes.

Instruments traités sur des marchés actifs

Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Lorsque des prix cotés sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché (titres, dérivés sur marchés organisés).

Selon la norme IAS 39, la marge dégagée lors de la mise en place d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation.

Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

Instruments traités sur des marchés non actifs

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées :

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes et seules les moins-values sont comptabilisées.

1.3.5 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale, on désigne des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.6 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.);
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.8 Prêts et créances

Ce poste inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les enregistre initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origination directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier. Lors des arrêts ultérieurs, il est évalué au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur. Cette restructuration peut résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Provision sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue en premier lieu sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les critères retenus pour considérer un encours comme douteux correspondent aux situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'il existe un risque avéré (difficultés financières du débiteur, augmentation du nombre de retards de paiement, forte probabilité de dépôt de bilan, etc.) indépendamment de l'existence de tout impayé ;
- existence de procédures contentieuses.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée, au taux effectif d'origine, des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties intrinsèques au contrat.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constatation d'une dépréciation, enregistrée dans un compte de provision distinct. Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

A compter de la dépréciation de l'actif, le poste « Produits d'intérêts et assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêts effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, il est admis que les pertes prévisionnelles puissent faire l'objet d'une estimation statistique.

Provision sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des bases d'incidents et sur l'historique des incidents.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.3.9 Garanties financières et engagements de financement

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient.

A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale, qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur. Par la suite, ces garanties sont évaluées au montant le plus élevé entre le montant déterminé selon la norme IAS 37 (montant égal à la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation) et la juste valeur initiale diminuée le cas échéant de l'amortissement de la rémunération tel que défini par la norme IAS 18.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4.

Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS, sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il existe un risque avéré de défaillance de la contrepartie. Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les engagements de financement sont identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.4 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins administratives ou de production de biens et de services. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

1.4.1 Immobilisations d'exploitation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité.

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques.

Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

COMPOSANTS	Durée d'utilité
Gros-oeuvre, terrassement Menuiserie, aménagement extérieur Étanchéité, électricité, câblage Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 50 et 70 ans Entre 15 et 30 ans Entre 10 et 15 ans Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi.

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement ont été évalués en utilisant la méthode du coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Contrats de location simple

- *La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :*

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités».

- *La société du Groupe est le preneur du contrat de location :*

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

Contrats de location-financement :

- *La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :*

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- *La société du Groupe est le preneur du contrat de location :*

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêts implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock.

Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels

indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.

Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant.

Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequell les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- *Avantages postérieurs à l'emploi*

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis

à un aléa d’assurance significatif (mortalité, invalidité…) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s’applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d’assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d’arrêté. Les provisions techniques des filiales d’assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d’emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu’en assurance des emprunteurs, l’invalidité, l’incapacité de travail et la vacance d’emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l’utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu’aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L’ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l’égard des assurés, est pour l’essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d’un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l’application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d’assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d’assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l’immobilier

Le chiffre d’affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l’activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l’exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l’achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l’immobilier sont comptabilisées à l’avancement.

Le dégageement des marges opérationnelles tient compte de l’ensemble des coûts affectables aux contrats :

- L’acquisition des terrains ;
- Les travaux d’aménagement et de construction ;
- Les taxes ;
- Les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d’obtention de l’opération est élevée ;
- Les honoraires internes de maîtrise d’ouvrage de l’opération ;
- Les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d’acquisition, de travaux en cours (coût d’aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l’opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l’exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l’entreprise contrôle l’actif du fait d’événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l’entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d’un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d’une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d’un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d’Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d’impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d’implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d’impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l’exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d’un écart d’acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s’inversera et qu’il est probable que cette différence temporelle ne s’inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d’impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l’entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d’impôt dont l’application est présumée sur la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l’objet d’une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d’impôt dans le compte de résultat, à l’exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d’impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu’ils sont effectivement utilisés en règlement de l’impôt sur les sociétés dû au titre de l’exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d’impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d’un service public et la gestion de l’infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d’extension et de renouvellement ;
- le concédant a l’obligation d’assurer le service public qui fait l’objet de la concession (critère déterminant);
- le concessionnaire est le responsable de l’exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l’origine du contrat.

Pour qu’un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l’interprétation IFRIC 12, l’utilisation de l’infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l’utilisation de l’infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c’est-à-dire qu’il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l’infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle l’infrastructure, c’est-à-dire a le droit de reprendre l’infrastructure en fin de contrat.
- En application d’IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l’intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement);
- Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d’un simple droit à facturer les usagers du service public; le concessionnaire est payé en substance par l’usager.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu’en substance, c’est la collectivité qui paie et que c’est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d’eau, incinération d’ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n’est en fait qu’un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple «pass through»), il convient de considérer qu’en substance, ce sont les usagers qui paient et que c’est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l’identité du payeur n’est pas en soi le critère déterminant mais qu’en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu’éléments d’infrastructure dont l’accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l’accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l’état de situation financière. En particulier, les éléments d’infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d’entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l’état de situation financière;
- Les éléments d’infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d’application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d’acquisition de l’actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s’il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d’une dette de concession ;
 - en cas d’application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
 - lorsque seule une part de l’investissement fait l’objet d’un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel…).

Elles sont comptabilisées soit à l’actif dans les états de situations financières en tant qu’actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l’identique).

Les dépenses de renouvellement à l’identique font l’objet de la comptabilisation d’un actif ou d’un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l’engagement contractuel et sa réalisation.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ainsi, c’est en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d’intermédiation bancaire ;
- de l’usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en «Actifs disponibles à la vente» ou en «Instruments financiers en valeur de marché par résultat» à l’actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l’efficacité des stratégies de couverture ;
- de l’estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l’objet d’opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 143 entités au 31 décembre 2017, celles-ci se répartissent comme suit :

	ME	IG
31.12.2016	43	102
31.12.2017	40	103

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2016	9	24	22	36	23	3	28
31.12.2017	9	24	22	37	22	3	26

ECR : Banques & établissements de crédit

HFA : Holding, Fonds, autres activités financières

IML : Promotion immobilière et immobilier locatif

HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques

ATI : Aménagement territorial et infrastructures

ARS : Assurance et réassurance

AUT : Autres activités

Au 31.12.2017, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Caisse De Depots et de Gestion	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100,00	100,00
BNDE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30,00	30,00
Massira Capital Management	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Cap Mezzanine	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,85	42,06
Capmezzanine II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	36,98	36,22
Finea	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	99,36
Hp-Cdg It	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
Fonds Carbone	Autres activités	Mise en équivalence	50,00	50,00
Fonds Sindibad	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,83	20,83
Fonds Jaida	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
Loterie Nationale	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Société de Répartition des Billets de Loteries	Autres activités	Intégration globale	100,00	52,35
Club Al Wifaq	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,21
Societe Hoteliere de Nador	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe Hay Riad Andalous	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
Mdinabus	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
Fond Marocain Forestier	Autres activités	Mise en équivalence	50,00	50,00
Universite Internationale De Rabat Privee	Autres activités	Intégration globale	100,00	51,18
Fonciere UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,98	40,98
Paradise Hotel	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Wafa Hotel	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Le Lido	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Tichka	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Iter Erfoud	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Sitzag	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Mahd Salam	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Fonds de Garantie Dedie a la Commande Publique	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	25,00	25,00
Fond de Garantie Amorcage	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Ajarinvest	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	86,87
Holdco	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Inframarc	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	69,24
Societe D'eau Dessalee D'agadir	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49,00	33,93
Bourse de Casablanca	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	28,05
CMVT International	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Teck Capital Managment	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Acces Capital Atlantique Maroc SA (Acamsa)	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	55,79
Fonciere Chellah	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
Arribat Centre	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
Aldar	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,00	40,00
Fonciere Chellah Industries	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
Acacia Participations	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Madaef	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SAI M'diq	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe de Developpement de Residences Touristiques	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
New Marina Casablanca	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Med Resort	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe Marocaine de Valorisation des Kasbahs	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
Societe Hoteliere De Oued Negro	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe de Developpement de Resorts a M'diq	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe de Developpement des Hotels du Nord B	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Mzema Hotel	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SDRT Immo	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Societe Centrale de Reassurance	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	94,41
Upline Invest Fund	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
Jawharat Chamal	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30,00	28,32
Société D'aménagement de la Vallée de Oued Martil	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
CDG Capital	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	100,00
CDG Capital Bourse	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG Capital Gestion	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG Capital Real Estate	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
CDG Capital Private Equity	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG Capital Infrastructures	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CIH Bank	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	67,17
Creditlog3	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	67,17
Creditlog4	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	67,17
Maghreb Titrisation	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	50,62
CIH Courtage	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	67,17
Maroc Leasing	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	34,01	22,85
Le Tivoli	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	60,02
Sofac	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	44,53
Sofassur	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	44,53
Rhosn Annakhil	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	67,17
Sangho Club Hotel	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	67,17
QMB Company	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	46,87
Fipar Holding	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Meditel	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
Tanger Med Port Authority	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	32,28	32,28
CDG Developpement	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
Auda	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Cellulose du Maroc	Autres activités	Intégration globale	100,00	90,02
Eucaforest	Autres activités	Intégration globale	100,00	90,02
Civac	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Creative Technologie	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Maroc Numeric Fund	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
Mitc Capital	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
Dyar Al Madina	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	83,68
Exprom	Autres activités	Mise en équivalence	40,00	40,00
SFCDG	Autres activités	Intégration globale	100,00	70,00
Aiglemer Paper	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Norea	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Resort Co	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
Royal Golf de Fes	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Samaz	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
Hotels And Resorts Of Morocco	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Somadet	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Jnane Saiss	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Sonadac	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	50,04
Sothermy	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
Cothermy	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
Ste Zenata	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SEM Temara	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
Casa Devellopement	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
Patrilog	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	50,00
Ouedchbika	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
Societe de Developpement de Saidia	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	66,00
Societe d'Amenagement et de Promotion Station Taghazout	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,00	45,00
Saidia Marina Management	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	33,00
Chbika Rive Hotel	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
Novec	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
Ingeplan	Autres activités	Intégration globale	100,00	84,22
Tanger Med Engineering	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG Parking	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Rabat Parking	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
Avilmar	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
Medz	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAVCI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
Nemotek Technologie	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Technopolis	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Medz Industriels Parks	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Camerounaise des Eaux	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
Oued Fes	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAPS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	68,00
Haliopolis	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	51,00
Afzi	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	89,00
Agropolis	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Casashore	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
Technopole Oujda	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Medz Sourcing	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Mid Parc Investment	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
Atlantic Free Zone Management	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	88,99
Midparc Sa	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34,00	34,00
CGI	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Al Manar	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Dyar Al Mansour	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Samevio	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	69,75
Major Developpement Company	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Societe D'extension Et De Promotion Du Golf De Benslimane	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,37
Amenagement De La Ville Verte De Bouskoura	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	50,46
Immolog	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,82
Golf Management Maroc	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Golf Green Compagnie	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Casa Green Town Facilities	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
Marina Management Company	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65

Note 4. Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers. Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/ IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d'une opération particulière, l'entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l'entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles). Néanmoins, l'entité doit s'assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Un changement comptable doit être effectué seulement s'il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l'entreprise, ou imposé par une norme ou une interprétation d'une norme. L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s'étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu'alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue trois sources de changement de méthodes comptables :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l'origine, le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs étant imputé aux capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation est traité selon que le changement de méthode intervient lors de l'adoption du référentiel IAS/IFRS ou lors d'une date ultérieure :
 - à la date d'adoption des IAS/IFRS, la comptabilisation des changements de méthodes comptables conformément à IFRS 1, Première adoption, les ajustements afférents à ces changements passant par les capitaux propres d'ouverture à la date de transition ;
 - à une date ultérieure, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme publiée non effective à la clôture doit faire l'objet d'informations complémentaires si l'entité n'envisage pas d'appliquer la norme par anticipation concernant notamment l'impact de l'application de cette nouvelle méthode.

Tout changement de méthode comptable doit faire l'objet d'informations à fournir en annexe concernant :

- la nature et les raisons du changement ;
- le montant de l'ajustement pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l'ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l'impact de l'ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l'application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l'ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d'application, nature).

Note 5. Informations relatives au bilan

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Cette catégorie inclut les instruments suivants :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 603 062	1 738 263	855 808	2 485 516
Titres à revenus fixes	3 583 895	75 138 682	72 385 819	6 336 759
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 186 957	76 876 945	73 241 627	8 822 275

5.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette catégorie inclut les instruments suivants :

	(en milliers de dirhams)			
	Juste valeur au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2017
Titres à revenus variables	38 622 530	11 491 351	13 606 479	36 507 401
Cotés	30 990 583	7 510 351	10 964 957	27 535 976
Non cotés	7 631 947	3 981 000	2 641 522	8 971 425
Titres à revenus fixes	7 561 456	8 292 345	2 822 662	13 031 139
Cotés	2 206 417	280 663	9 783	2 477 297
Non cotés	5 355 039	8 011 681	2 812 878	10 553 842
Autres	130 489	167 391	2 500	295 381
TOTAL	46 314 476	19 951 087	16 431 641	49 833 921

5.3 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont analysés en considérant les deux cas suivants :

	(en milliers de dirhams)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	31.12.2017	31.12.2016
A vue		
Comptes ordinaires	3 050 360	5 448 467
Prêts et comptes au jour le jour	2 510 360	2 184 980
Valeur en reçues en pension au jour le jour	540 000	1 087 403
	0	2 176 084
A terme		
Prêts et comptes à terme	12 050 648	6 422 361
Valeur en reçues en pension à terme	10 984 877	6 141 438
Créances rattachées	1 061 561	273 934
	4 210	6 988
Total Brut	15 101 008	11 870 828
Dépréciation	6 194	5 950
TOTAL NET	15 094 814	11 864 878

Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		E. finan- cières	E. non financières	Autre clientèle	Prêts et créances au 31.12.2017	Prêts et créances au 31.12.2016
Crédits de trésorerie	808 223	17 870	3 304 767	508 856	4 639 717	2 923 784
Comptes à vue débiteurs	175 503	17 870	1 402 097	1 044	1 596 514	986 358
Créances commerciales sur le Maroc	0	0	478 066	0	478 066	210 135
Crédits à l'exportation	0	0	18 825	0	18 825	2 291
Autres crédits de trésorerie	632 719	0	1 405 779	507 812	2 546 311	1 725 000
Crédits à la consommation	0	0	0	6 093 328	6 093 328	5 383 812
Crédits à l'équipement	11 060	0	1 937 078	267 436	2 215 573	1 492 548
Crédits immobiliers	0	0	7 347 364	16 840 317	24 187 682	23 550 598
Autres crédits	2 245	395 273	138 670	906 351	1 442 540	1 484 897
Créances acquises par affacturage	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus à recevoir	5 343	8 325	28 958	22 686	65 313	40 076
Créances en souffrance	0	32	789 499	2 594 990	3 384 521	2 938 218
Echéances de crédits à l'équipement impayées	0	0	13 451	0	13 451	67 662
Echéances de crédits à la consommation impayées	0	0	0	20 495	20 495	17 909
Echéances de crédits immobiliers impayées	0	0	121 503	92 278	213 781	183 341
Créances acquises par Affacturage impayées	0	0	0	0	0	0
Créances impayées	0	0	0	0	0	0
Créances en souffrance sur la clientèle	0	41	841 684	3 082 403	3 924 128	3 409 824
Agios réservés	0	-9	-187 138	-600 186	-787 333	-740 517
Dépréciation	0	13	393 517	1 163 722	1 557 252	1 527 052
Sur base individuelle	0	13	213 825	1 131 616	1 345 453	1 293 555
Sur base collective	0	0	179 693	32 106	211 799	233 496
Valeurs reçues en pension	0	1 939 537	0	0	1 939 537	69 124
Prêts et créances sur la clientèle	826 871	2 361 025	13 152 818	26 070 244	42 410 958	36 356 005

5.4 PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Ces placements se détaillent comme suit :

	(en milliers de dirhams)			
HTM	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
1 An	0	0	0	0
2 Ans	1 702 756	17 751	30	1 720 477
5 Ans	1 652 511	6 791	57 371	1 601 932
10 Ans	5 384 072	18 649	168 365	5 234 357
15 Ans	23 204 377	176 491	38 742	23 342 126
20 Ans	3 236 102	14 636	35 309	3 215 429
TOTAL	35 179 819	234 318	299 816	35 114 321

5.5 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Charges d'impôts courants	830 142	835 680
Charge d'impôts différés	-75 459	-97 934
Impôts sur les résultats	754 683	737 746

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Actifs d'impôts différés	3 803 178	3 105 149
Passifs d'impôts différés	2 167 432	1 676 487
Position nette	1 635 747	1 428 663

5.6 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation	688 281	770 248
Autres actifs	50 894 650	52 236 835
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs	2 327 016	1 539 084
Comptes de régularisation et autres actifs	49 255 915	51 468 000
	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation	1 733 931	1 396 914
Autres passifs	17 987 614	19 443 040
Comptes de régularisation et autres passifs	19 721 545	20 839 954

5.7 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d'exploitation incorporelles et corporelles.

				(en milliers de dirhams)		
	31.12.2016			31.12.2017		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	6 115 908	1 339 341	4 776 567	6 154 752	625 756	5 528 996
Terrains et constructions	8 982 965	2 061 773	6 921 192	11 192 694	3 326 541	7 866 153
Installations techniques, matériel et outillages	5 304 909	3 210 736	2 094 173	5 479 280	3 615 353	1 863 927
Biens mobiliers donné en location	2 262	961	1 301	3 243	880	2 362
Autres immobilisations corporelles	3 154 791	1 570 500	1 584 291	2 829 283	2 184 100	645 183
Immobilisations corporelles	17 444 926	6 843 970	10 600 956	19 504 500	9 126 875	10 377 625
Logiciels acquis	650 020	184 656	465 365	713 449	184 308	529 141
Logiciels développées en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	388 417	521 125	-132 708	391 303	599 384	-208 080
Immobilisations incorporelles	1 038 437	705 780	332 657	1 104 753	783 692	321 061
Total immobilisations d'exploitation et de placement	24 599 272	8 889 092	15 710 180	26 764 004	10 536 322	16 227 682

Comme requis par la norme IAS 40, la juste valeur des immeubles de placements par entité se présente comme suit :

			(en milliers de dirhams)	
	31.12.2016		31.12.2017	
	VNC	Juste valeur	VNC	Juste valeur
FONCIERE CHELLAH	1 389 884	3 216 978	1 387 965	1 658 266
CASA NEAR SHORE	1 124 916	1 903 171	1 194 148	2 539 215
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MER	507 800	1 213 559	-	-
MADAEF	-	-	1 248 517	1 432 078
CIH BANK	993 542	1 630 283	956 766	1 432 078
TECHNOPOLIS RABAT SHORE	286 073	900 000	283 412	677 349
DYAR AL MADINA	301 002	597 849	286 177	596 553
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	15 471	211 225	14 147	276 774
Société MAHD ASSALAM	157 319	390 000	157 319	390 000
TOTAL	4 776 008	10 063 065	5 528 450	9 002 313

5.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs se détaillent comme suit :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Ecart d'acquisition - Valeur brute	3 798 784	334 950	251 150	3 882 584
Ecart d'acquisition - Dépréciation	203 003	975 104	18 024	1 160 083
ECARTS D'ACQUISITION	3 595 781	-640 154	233 126	2 722 501

5.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

						(en milliers de dirhams)	
						Dettes au 31.12.2017	Dettes au 31.12.2016
	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger			
Comptes ordinaires créditeurs	0	20 935	32 073	0		53 008	90 234
Valeurs données en pension	70 944	345 517	101 240	0		517 701	320 056
- au jour le jour	0	0	0	0		0	0
- à terme	70 944	345 517	101 240	0		517 701	320 056
Emprunts de trésorerie	391 664	1 296 103	1 233 384	1 990 678		4 911 829	4 174 412
- au jour le jour	0	200 000	0	0		200 000	0
- à terme	384 952	1 076 990	0	0		1 461 942	480 000
- Emprunts financiers	6 712	19 113	1 233 384	1 990 678		3 249 887	3 694 412
Autres dettes	0	488 308	35 693 202	2 778 202		38 959 711	35 963 573
Intérêts courus à payer	0	1 902	665	18 494		21 062	27 133
TOTAL	462 608	2 152 765	37 060 564	4 787 374		44 463 311	40 575 408

5.10 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle	Dépôts au 31.12.2017	Dépôts au 31.12.2016
Comptes à vue créditeurs	19 339	198 270	5 964 402	13 667 363	19 849 375	18 287 078
Comptes d'épargne	0	0	0	4 773 462	4 773 462	4 411 988
Dépôts à terme	317 831	1 724 806	1 267 538	6 127 266	9 437 442	6 678 370
Autres comptes créditeurs	12 256 855	49 451 813	103	23 913 805	85 622 577	80 011 979
Intérêts courus à payer	41 800	192 605	528 715	724 130	1 487 249	1 477 338
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	12 635 826	51 567 494	7 760 758	49 206 026	121 170 104	110 866 753

5.11 TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Titres de créances négociables	6 202 865	6 474 886	3 226 400	9 451 352
Emprunts obligataires	1 740 857	0	545 022	1 195 835
Autres dettes représentées par un titre	568 286	0	378 759	189 527
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	8 512 008	6 474 886	4 150 181	10 836 713

5.12 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Provisions pour primes non acquises	393 836	444 814
Provisions pour sinistres à payer	6 922 654	7 325 562
Provisions des assurances vie	2 601 679	2 844 330
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0
Provisions pour aléas financiers	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
Provisions pour participations des assurés aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques	341 579	350 021
Provisions techniques sur placements	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	10 259 749	10 964 727

5.13 AUTRES PROVISIONS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	23 812	16 208	10 697	29 323
Provisions pour risques de change	9 284	70	274	9 080
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	321 505	16 535	6 361	331 679
Provisions pour autres risques et charges	1 091 370	99 904	147 977	1 043 297
PROVISIONS	1 445 971	132 718	165 310	1 413 378

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Provisions à long terme	403 780	322 884
Provisions à court terme	1 009 598	1 123 087
PROVISIONS	1 413 378	1 445 971

5.14 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

						(en milliers de dirhams)		
31.12.2017								
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% Minoritaires	RNPM	OCI M	Div M
ML	11 960 612	311 899	74 618	0	11,17	8 332	0	4 961
SOFAC	5 651 829	363 710	80 002	0	55,47	44 374	0	20 096
SCR	16 406 344	718 236	411 529	128 828	5,59	23 007	7 202	79 360
SMM	568 307	-17 962	-31 661	0	67,00	-21 213	0	0
SDS	3 179 115	249	-90 526	0	34,00	-30 779	0	0
SONADAC	1 704 521	151 177	90 883	0	49,96	45 406	0	0
CIH	47 627 555	1 629 254	457 614	2 733	32,83	150 237	897	100 029

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

						(en milliers de dirhams)		
31.12.2016								
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% Minoritaires	RNPM	OCI M	Div M
ML	11 206 228	324 340	73 924	0	11,17	8 254	0	4 961
SOFAC	5 049 247	319 918	66 339	0	55,47	36 795	0	11 032
SCR	16 569 476	578 366	320 886	128 828	5,59	17 939	7 202	79 360
SMM	573 683	-4 478	-30 248	0	67,00	-20 266	0	0
SDS	2 907 675	-7 768	-51 055	0	34,00	-17 359	0	0
SONADAC	1 611 873	-7 382	-80 176	0	49,96	-40 057	0	0
CIH	42 636 940	1 498 245	408 663	2 733	32,83	134 166	897	105 321

Note 6. Engagements de financement et de garantie

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DONNES	22 740 778	22 740 778
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 497 870	1 497 870
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 213 752	4 213 752
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8 087 627	8 087 627
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 941 528	8 941 528
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES RECUS	25 740 607	25 740 607
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 628 400	1 628 400
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 152 217	18 152 217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 959 990	5 959 990

Note 7. Engagements sociaux et avantages du personnel

7.1 FRAIS DU PERSONNEL

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du personnel	1 423 271	1 294 613
Autres rémunérations du personnel	161 210	158 400
Rémunération du personnel	1 584 481	1 453 013
Charges sociales	396 470	359 033
Autres charges du personnel	1 267	1 440
Charges sociales	397 737	360 473
CHARGES DU PERSONNEL	1 982 218	1 813 486

7.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l'objet de provisions. Par ailleurs, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Au 31 Décembre 2017, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s'élève à 331.679 KDH contre 321.505 KDH au 31 décembre 2016 et se répartit, par entité, comme suit :

		(en milliers de dirhams)		
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	31.12.2017
CDG	50 945	4 807	0	55 752
CMM	15 112	0	0	15 112
SCR	54 931	4 151	0	59 081
CIH	151 276	5 032	6 361	149 947
SOFAC	12 160	0	0	12 160
CELLULOSE	0	0	0	0
NOVEC	37 081	3 887	1 342	39 626
TOTAL DES ENGAGEMENTS	321 505	13 070	2 896	331 679

Note 8. Informations relatives au compte de résultat

8.1 MARGE D'INTÉRÊTS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Sur opérations avec les établissements de crédits	264 959	210 346
Sur opérations avec la clientèle	2 205 550	2 136 793
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	205 221	215 503
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 658 087	1 629 371
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0
Sur opérations de crédit bail	1 346	981
Autres intérêts et produits assimilés	417 476	555 500
+ Intérêts et produits assimilés	4 752 639	4 748 494
Sur opérations avec les établissements de crédits	158 430	163 668
Sur opérations avec la clientèle	2 780 178	2 573 236
Actifs financiers disponibles à la vente	410 371	382 263
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	0	0
Sur dettes représentées par titres	0	0
Sur dettes subordonnées	73 298	45 150
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	2 226	290
Sur opérations de crédit bail	35	56
Autres intérêts et produits assimilés	1 353 713	1 425 030
- Intérêts et charges assimilées	4 778 250	4 589 694
MARGE D'INTERET	-25 611	158 800

8.2 COMMISSIONS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
+ Commissions (Produits)	663 048	674 215
Commis° / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	5 298	8 268
Commis° / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	28 403	25 581
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	60 183	64 456
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	35 264	33 957
Commissions sur fonctionnement de compte	49 854	49 491
Commissions sur moyens de paiement	85 445	80 782
Commissions sur opérations sur titres	1 014	321
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	190 780	208 099
Commissions sur prestations de service sur crédits	101 502	95 011
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	7 561	5 548
Gains sur engagement sur titres	0	0
Produits sur activités de conseil et d'assistance	51 281	84 942
Autres produits sur prestations de service	46 464	17 761
- Commissions (Charges)	70 353	77 092
Commis° / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	7 850	8 916
Commis° / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	922	1 362
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	0	14
Services bancaires	14 494	15 716
Autres charges sur prestations de service	47 086	51 084
Pertes sur engagements sur titres	0	0
MARGE SUR COMMISSIONS	592 695	597 123

8.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Dividendes reçus	0	0
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	111 189	101 252
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	-4 668	-5 644
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés	0	0
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	-12 015	-19 376
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR. FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	118 536	114 984

8.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Dividendes reçus	743 278	849 144
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif disponible à vente	1 760 114	569 010
Dépréciation durable	752 992	756 335
Reprise de dépréciation	1 319 306	674 199
Solde des instruments de couverture de la JV des AFS cédés	0	0
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 069 705	1 336 018

8.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
+ Produits des autres activités	8 995 002	8 607 887
- Charges des autres activités	5 945 250	5 520 896
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	3 049 752	3 086 990

8.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Charges du personnel	1 982 218	1 813 486
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	4 807	-51 203
Impôts et taxes	341 051	327 129
Coûts liés aux restructurations	0	0
Autres charges générales liées à l'exploitation	2 069 618	1 245 607
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4 397 694	3 335 018

8.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux amortissements	936 372	805 014
Dotations aux dépréciation	680 968	-26 371
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	1 617 339	778 643

8.8 COÛT DU RISQUE

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Dotations et reprises pour dépréciation des titres	0	0
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances	94 160	88 645
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	5 511	-800
Pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances	65 540	93 122
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	69 649	69 626
COÛT DU RISQUE	95 562	111 341

8.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	97 542	164 444
Plus values de cession	217 038	261 861
Moins values de cession	119 496	97 417
Titres de capitaux propres consolidés	572 913	2 748
Plus values de cession	660 910	2 830
Moins values de cession	87 997	82
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	670 455	167 192

8.10 VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	-957 080	0
Ecart d'acquisition négatifs	0	28 121
VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	-957 080	28 121

Note 9. Preuve d'impôts consolidée

Le taux effectif d'impôts s'établit en 2017 à 185% contre 58.4% en 2016, la réconciliation de la charge d'impôts effective et théorique, se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	407 857	1 264 180
Résultat avant impôt des activités offshores		
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	37%	37%
Produit/charge d'impôt théorique	150 907	467 747
Incidences :		
- Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	335 797	41 546
- Impôt théorique sur activités off-shore	0	3 420
- Différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	183 977	69 371
- Impact changements de taux		35 104
- Impact ajustements sans impôt	-1 882 798	-696 301
- Utilisation des pertes fiscales antérieures à l'exercice dont l'IDA n'était pas reconnu	0	0
- Ajustements de la plus-value sur des sorties de périmètre	-1 928	0
- IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	1 511 531	685 276
- IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l'exercice	0	2 430
- IDA sur différences temporaires non reconnues sur l'exercice	0	0
- Annulation de la non reconnaissance d'ID sur exercices antérieurs	0	0
- Impact des ajustements d'impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)	117 356	0
- Dépréciation GW	288 199	0
- Ajust impôts sur exercices antérieurs		129 155
- Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	51 643	
Charge d'impôt	754 683	737 746
Taux effectif d'impôt	185,0%	58%

Note 10. Informations par segments opérationnels

	(en milliers de dirhams)							
	HZA		EER		HFA		IML	
	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16
PRODUIT NET BANCAIRE	435 383	332 302	3 314 863	2 254 011	330 784	178 039	703 764	895 877
Charges générales d'exp et dotations aux amortissements et dépréciations	1 814 602	1 005 633	1 186 291	740 657	272 571	353 001	1 507 871	948 899
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 379 219	-673 331	2 128 572	1 513 354	58 213	-174 962	-804 108	-53 022
- Coût du risque	373	363	94 922	107 943	-1	0	125	77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 379 593	-673 693	2 033 650	1 405 411	58 213	-174 962	-804 232	-53 099
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-8 245	-64 665	-56 346	19 154	14 305	27 071	41 825	16 546
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13 331	-4 455	69 096	59 146	563 063	0	21 775	142 206
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-75 084	-69 357	0	974 78	0	0	-881 996	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-1 449 591	-812 171	2 046 400	1 581 189	635 581	-147 891	-1 622 629	105 653
Impôts sur les résultats	-171 190	35 843	302 187	150 420	198 817	38 824	103 639	175 570
RESULTAT NET	-1 278 401	-848 014	1 744 213	1 430 769	436 764	-186 715	-1 726 268	-69 917
Participations ne donnant pas le contrôle	-260 889	-38 872	111 696	144 238	334	3 589	-19 254	-13 240
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	-1 017 511	-809 142	1 632 517	1 286 531	436 430	-190 304	-1 707 014	-56 678
Actifs sectoriels	12 224 212	12 123 034	1 632 517	1 286 531	5 590 908	4 926 206	23 787 257	26 329 820

	(en milliers de dirhams)					
	ATI		ARS		AUT	
	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16
PRODUIT NET BANCAIRE	665 284	692 687	821 524	447 107	533 477	493 892
Charges générales d'exp et dotations aux amortissements et dépréciations	473 037	455 291	123 932	127 406	636 729	482 774
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	192 247	237 397	697 592	319 701	-103 252	11 118
- Coût du risque	0	0	143	130	0	2 829
RESULTAT D'EXPLOITATION	192 247	237 397	697 449	319 571	-103 252	8 289
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	251 024	213 043	0	0	41 504	9 892
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	57 178	-1 002	0	4 166	-86 884
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	443 298	507 618	696 447	319 571	-57 582	-68 703
Impôts sur les résultats	169 549	201 843	149 178	71 936	2 503	63 310
RESULTAT NET	273 749	305 775	547 270	247 635	-60 085	-132 012
Participations ne donnant pas le contrôle	-10 537	-43 794	44 533	25 750	-15 167	-2 295
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	284 286	349 569	502 737	221 884	-44 918	-129 717
Actifs sectoriels	20 405 793	18 882 619	16 047 331	16 010 539	4 843 542	4 999 780

ECR : Banques & établissements de crédit
HFA : Holding, Fonds, autres activités financières
IML : Promotion immobilière et immobilier locatif
HZA : Ste hôtelières et Z. touristiques
ATI : Aménagement territorial et infrastructures
ARS : Assurance et réassurance
AUT : Autres activités

Note 11. Passifs éventuels

11.1 CONTRÔLES FISCAUX

- Société Hôtelière de Nador :

La société a reçu le 9 mars 2017 un avis de vérification pour l'ouverture d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) relatifs aux exercices de 2009 à 2015, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'impôt sur les revenus sur salaires (IR) au titre des exercices 2013 à 2015.

- NOVEC :

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS, l'IR et la TVA au titre des exercices allant de 2013 à 2015. La réception de la première notification s'est faite en date du 14 décembre 2017. A l'issue de la réception de cette notification, NOVEC a procédé à la constatation d'une PRC de 9 MMAD.

11.2 CONTRÔLES DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) :

- Mdina bus :

Au cours de l'exercice 2014, la société a fait l'objet d'une mission d'inspection de la CNSS portant sur les exercices 2010 à 2013. La société a contesté la quasi-totalité des chefs de redressement par un courrier envoyé en janvier 2015.

11.3 EXERCICES NON PRESCRITS :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2013 à 2016 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR)ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts, taxes et CNSS.
Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision

11.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

Certaines filiales, listées ci-après, présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2017 :

- NEMOTEK TECHNOLOGIE
- AIGLEMER
- CELLULOSE
- SAI M'DIQ
- GOLF MANAGEMENT MAROC
- CREATIVE TECHNOLOGIE
- M'DINA BUS
- LACIVAC

11.5 PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION :

Le processus de mise en œuvre du plan stratégique de la Caisse de Dépôt et de Gestion a été entamé au cours de l'exercice et est toujours en cours à la date d'arrêtés des comptes de l'exercice 2017.

Note 12 : Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

12.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maitrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maitrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maitrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - I. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchainement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - II. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe.
 - III. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maitriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «...l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par BAM
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

12.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comite Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s’articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d’Audit et autres comités spécialisés,
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne-ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l’Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d’animation et de contrôle de leurs filières respectives.

12.3 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d’entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maitrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.

Les règles d’évaluation et de maitrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l’approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l’ensemble des risques de nature à compromettre l’atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l’environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l’activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l’atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d’acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d’étude et d’analyse périodique de l’évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d’investissement

Les risques d’investissement doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d’investissement.

Ils peuvent notamment découler des évènements ci-après :

- un risque d’exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet,
- un risque d’investissement dans des projets complexes.

L’évaluation des risques d’investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- L’examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d’Investissement et l’investissement proposé ;
- L’étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- L’examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- La prise en compte dès le montage d’un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- L’encadrement des investissements par la mise en place d’un dispositif de limites internes (secteur d’activité, groupe d’intérêt,...) ;

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d’une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d’investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d’un système de notation interne qui s’applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et « Banque » marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre « Grande Entreprise » intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d’un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles,
- Des groupes d’intérêt,
- Des contreparties appartenant à un même secteur d’activité ou à une même région géographique,
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d’une même activité ou d’un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d’Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d’exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d’un instrument détenu par l’Etablissement.

Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d’investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l’activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d’évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l’analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment : la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d’intérêt et les seuils d’alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d’un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.

Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L’organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ». Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l’actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l’activité de la Caisse.

- Normes et méthodes :

L’écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité, instituée à la CDG depuis 2010, a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du groupe CDG arrêté les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - la veille réglementaire ;
 - les avis de conformité ;
 - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des

événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n° 29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation. S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous:

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

Fidaro

Grant Thornton

L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah

20 000 Casablanca

Maroc

MAZARS

Boulevard Abdelmoumen

Casablanca 20 100

Maroc

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, de la Caisse de Dépôt et de Gestion et ses filiales (Groupe CDG), comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 21.972.967, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 86.526.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes (Cf. note 11) :

- La mise en œuvre du plan stratégique de la Caisse de Dépôt et de Gestion a été entamée au cours de l'exercice et est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2017;
- Le risque de continuité d'exploitation affectant certaines entités ;
- Les contrôles fiscaux, réglementaires ainsi que les litiges en cours dans certaines entités consolidées.

Casablanca, le 28 mars 2018

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

109 Bd Abdelmoumen

20 100 Casablanca

Maroc

Abdou SOULE

Associé Gérant

1

GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 31.12.2017

COMPTES SOCIAUX

Pour le Maroc Avenir



COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2017



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٦٦٤٢٠١ ٥٥٥٥ ٨ ٥٥٤٨٨٣
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	470.742	693.041
. Valeurs en caisse	7.056	4.446
. Valeurs en banque	463.686	688.594
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.532.704	5.382.089
. A vue	829.780	3.334.754
. A terme	4.702.925	2.047.336
3. Créances sur la clientèle	17.119.732	20.887.049
. Compte à vue débiteurs	5	6
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5.916.569	5.062.323
. Crédits à l'équipement	4.826.340	3.345.096
. Crédits immobiliers	20.724	26.736
. Autres crédits	6.356.094	12.452.888
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	26.845.145	23.419.803
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.413.804	543.214
. Autres titres de créance	2.474.316	2.144.027
. Titres de propriété	18.957.025	20.669.001
. Autres titres de propriété	0	63.561
6. Autres actifs	10.897.183	11.838.499
7. Titres d'investissement	31.686.361	31.727.935
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	28.347.120	28.135.456
. Autres titres de créance	3.339.241	3.592.479
8. Titres de participation et emplois assimilés	36.211.586	27.153.828
9. Créances subordonnées	1.185.011	1.283.083
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
11. Immobilisations incorporelles	24.623	34.159
12. Immobilisations corporelles	197.030	208.010
TOTAL DE L'ACTIF	130.170.118	122.627.497

Compte de produits et charges

au 31 décembre 2017

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.814.525	4.657.066
1. Intérêts et produits assimilés des opérations avec les établis. Crédit	198.961	161.268
2. Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	683.166	807.680
3. Intérêts et produits assimilés des titres de créance	1.744.486	1.890.223
4. Produits des titres de propriété	3.056.730	1.689.629
5. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
6. Commissions sur prestations de service	76.888	76.489
7. Autres produits d'exploitation bancaire	54.295	31.777
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.673.823	2.975.047
8. Intérêts et charges assimilées des opérations avec les établi. Crédit	638.680	617.776
9. Intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle	2.407.894	2.239.101
10. Intérêts et charges assimilées des titres de créance émis	556.914	60.558
11. Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
12. Autres charges d'exploitation bancaire	70.335	57.612
III. PRODUIT NET BANCAIRE	2.140.702	1.682.019
13. Produits d'exploitation non bancaire	504.473	119.653
14. Charges d'exploitation non bancaire	848.244	96.976
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	423.268	439.327
15. Charges de personnel	156.004	154.729
16. Impôts et taxes	451	461
17. Charges externes	204.383	201.156
18. Autres charges d'exploitation	23.878	37.302
19. Dotations aux amortis. et aux provisions des immob. incorp. et corp.	38.553	45.678
V. DOTATIONS AUX PROV. ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	2.486.322	1.661.189
20. Dot. aux provisions pour créances et engag. par signature en souffrance	157.800	31.819
21. Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
22. Autres dotations aux provisions	2.328.522	1.629.370
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1.346.348	747.510
23. Reprises de prov. pour créances et engag. par signature en souffrance	0	0
24. Récupérations sur créances amorties	0	0
25. Autres reprises de provisions	1.346.348	747.510
VII. RÉSULTAT COURANT	233.689	351.691
26. Produits non courants	14.798	68.026
27. Charges non courantes	135.798	131.097
VIII- RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	112.690	288.620
28. Impôts sur les résultats	31.073	23.739
IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	81.617	264.881
TOTAL DES PRODUITS	7.680.144	5.592.256
TOTAL DES CHARGES	7.598.527	5.327.375
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	81.617	264.881

Hors Bilan au 31 décembre 2017

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
ENGAGEMENTS DONNÉS	15.476.057	11.134.311
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	715.326	635.254
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	12.234.871	7.668.016
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	21.709	309.152
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
7. Valeurs et sûretés données en garantie	2.004.151	2.021.889
ENGAGEMENTS RECUS	5.496.451	280.667
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé		
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir		
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie	4.748.870	
14. Engagements sur produits dérivés		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	747.581	280.667

Bilan au 31 décembre 2017

PASSIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27.687.934	25.599.278
. A vue	861	2.242
. A terme	27.687.073	25.597.036
3. Dépôts de la clientèle	84.996.717	80.632.976
. Comptes à vue créditeurs	2.868.756	2.712.168
. Comptes d'épargne	0	
. Dépôts à terme	100.132	343.003
. Autres comptes créditeurs	82.027.829	77.577.805
4. Titres de créance émis		
5. Autres passifs	3.236.617	2.960.995
6. Provisions pour risques et charges	1.353.156	620.170
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
12. Capital		
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)		
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	509.283	244.402
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	81.617	264.881
TOTAL DU PASSIF	130.170.118	122.627.497

Etat des Soldes de Gestion

Du 1er Janvier au 31 décembre 2017

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2.612.503	2.714.551
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-3.046.574	-2.856.878
1- MARGE D'INTÉRÊT	-434.072	-142.326
3 (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
4 (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
5 (+) Commissions perçues	76.888	76.489
6 (-) Commissions servies	-68.156	-54.950
Marge sur commissions	8.732	21.539
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction	10.098	24.744
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	1.113.215	510.651
9. (+/-) Résultat des opérations de change	-32	-767
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	1.123.281	534.629
11. (+) Divers autres produits bancaires	1.444.882	1.270.060
12. (-) Diverses autres charges bancaires	-2.121	-1.882
2- PRODUIT NET BANCAIRE	2.140.702	1.682.019
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.482.585	-1.030.597
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	504.473	119.653
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-119.183	-96.894
16. (-) Charges générales d'exploitation	-423.268	-439.327
3- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620.139	234.854
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-157.800	-31.819
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-228.650	148.656
4 - RESULTAT COURANT	233.689	351.691
5- RÉSULTAT NON COURANT	-121.000	-63.071
19. (-) Impôts sur les résultats	-31.073	-23.739
6 - RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	81.617	264.881
(+/-) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	81.617	264.881
20. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	38.553	45.678
21. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations financières	1.339.338	1.310.897
22. + Dotations aux provisions pour risques généraux	220.000	165.000
23. + Dotations aux provisions réglementées		
24. + Dotations non courantes		
25. - Reprises de provisions	-819.814	-280.381
26. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
27. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28. - Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. + Moins-values de cession des immobilisations financières	729.061	82
30. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1.588.754	1.506.156
31. - Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	1.588.754	1.506.156

Tableau des flux de Trésorerie

Du 1er Janvier au 31 décembre 2017

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/17	31/12/16
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	2.888.353	2.108.104
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	504.473	119.653
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-3.641.198	-2.975.047
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-848.244	-96.976
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-384.715	-393.648
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-31.073	-23.739
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-1.512.404	-1.261.654
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	150.615	-2.273.432
9 (+/-) Créances sur la clientèle	3.609.517	-1.812.551
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	-2.778.618	-3.893.830
11 (+/-) Autres actifs	926.517	-513.018
12 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.088.656	1.396.286
14 (+/-) Dépôts de la clientèle	4.363.741	7.791.815
15 (+/-) Titres de créance émis		
16 (+/-) Autres passifs	105.329	213.135
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	8.465.758	908.406
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	6.953.354	-353.248
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	4.386.519	1.235.014
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-14.078.251	-2.691.411
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-18.539	-19.091
21 (+) Intérêts perçus	1.310.302	1.301.773
22 (+) Dividendes perçus	1.224.316	899.805
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-7.175.652	726.090
23 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Émission de dettes subordonnées		
25 (+) Émission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés		
28 (-) Dividendes versés		
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-222.298	372.842
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	693.041	320.199
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	470.742	693.041

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées

Au 31 décembre 2017

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

- 1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.
- 2) les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- 3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.
- 5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- 6) les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises, et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

C- Présentation du portefeuille de titres

En matière de gestion des titres, les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC, le mode linéaire étant appliqué à l'étalement de la prime et de la décote.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1) Titres de placement

Sont concernés les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'institution peut être amenée à céder à tout moment. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

2) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie comprend essentiellement les bons du Trésor et les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

3) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- titres cotés : valeur boursière, cours du 31 décembre
- titres non cotés : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 31 décembre.

Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser une sous-rubrique des titres de participation à savoir : Autres emplois assimilés. Ce compte enregistre les autres titres immobilisés qui représentent une fraction de capital inférieure à 10 % d'une autre entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit. la méthode de valorisation de ces titres, est est effectuée sur la base du cours moyen pondéré à 6 mois .

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc. Lors de l'exercice 2012, il a été adopté l'intégration des intérêts servis dans le cadre des consignations pour l'acquisition d'un terrain dans le coût de ce terrain.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuant par les acquéreurs.

F- Provisions pour risques et charges & risques généraux

Ces provisions sont constituées, par souci de prudence, en vue de faire face à d'éventuels risques futurs. Il a été procédé au 31 décembre 2017 à la constatation d'une provision pour risques et charges de 752 MDH sur certaines participations dans les entreprises liées, ainsi qu'une provision pour risques généraux pour un montant de 220 MDH au cours du 1er semestre 2017 et une reprise de 234 MDH au 2eme semestre 2017

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Provision pour risques et charges BNDE

Pour rappel: une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003, laquelle a prévu la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque. Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation.

Au 31 décembre 2016, la CDG a procédé à une actualisation de l'estimation du risque encouru dans le cadre du processus de liquidation de la BNDE.

L'estimation du risque encouru par la CDG est actualisée lors de chaque clôture et se base sur la situation nette comptable de la BNDE, l'estimation des frais de liquidation ainsi que l'estimation actuarielle des engagements sociaux en matière d'assurance maladie. La provision constatée à ce titre dans les comptes de la CDG s'élève à 239 MMAD au 31 décembre 2017, soit une dotation complémentaire de 16 MDH en 2017 par rapport à l'exercice 2016.

2) Le processus d'élaboration d'un BP et de valorisation de la CGI ayant abouti à une valeur de 289 DH l'action, il a été procédé à une dotation aux provisions sur titre de participation supplémentaire de 115 MDH.

3) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une convention de rémunération de ses dépôts, celle-ci prévoyant l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 15, 10 et 5 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, est toujours en vigueur depuis le 01/01/2003.

4) Suspens bancaires

De nombreux suspens bancaires ont été résorbés au titre des exercices 2015 et antérieurs. Il a été décidé de maintenir le stock de la provision pour risque potentiel débiteur à 20,4 MDH au 31/12/2017.

État des dérogations Au 31 décembre 2017

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
8. Titres de participation et emplois assimilés		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	L'activité de la CDG ne fait ressortir aucune information à porter sur les états B8, B12, B15, B16, B20, B23, B24, C1 et C5.	N E A N T

État des changements de méthodes Au 31 décembre 2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Conformément à la recommandation de son Collège des Commissaires aux Comptes, la CDG a procédé au 30 Juin 2017, à un changement de la méthode d'évaluation des autres titres immobilisés cotés. Elle a ainsi opté pour la méthode du cours moyen pondéré à 6 mois, au lieu du cours spot à la date d'arrêté, pour l'évaluation de cette catégorie de titres.	L'impact de ce changement de méthode sur les titres de participation cotés s'est traduit par une reprise de provision au 31 décembre 2017 de 63 MDHS versus une reprise de 87 MDHS selon la méthode du cours Spot.
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés

Au 31 décembre 2017

CREANCES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissem-ents de crédit à l'étranger	(en milliers de dirhams)	
					Total au 31/12/17	Total au 31/12/16
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	460.885	23.292		266.488	750.664	930.895
VALEURS REÇUES EN PENSION						2.176.084
- au jour le jour						
- à terme						
PRÊTS DE TRÉSORERIE	4.478.781				4.478.781	2.216.000
- au jour le jour	540.000				540.000	916.000
- à terme	3.938.781				3.938.781	1.300.000
PRÊTS FINANCIERS			479.667		479.667	496.616
AUTRES EMPLOIS						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2.802	5.716	278.762		287.279	251.088
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	463.686	4.507.788	758.428	266.488	5.996.390	6.070.684

Créances sur Clientèle *Au 31 décembre 2017*

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		Entreprises financières	Entreprises non finan- cières	Autre clientèle	Total au 31/12/17	Total au 31/12/16
CRÉDITS DE TRÉSORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exploitation - Autres crédits de trésorerie		3.512.642	846.462	55	4.359.1095	4.679.418
CRÉDITS A LA CONSOMMATION CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT CRÉDITS IMMOBILIERS		3.512.642	846.462	32.416	4.359.10432.416	4.679.41834.089
AUTRES CREDITS CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE		26.625	3.354.978	20.724	3.381.60320.724	3.121.10126.736
INTERETS COURUS A RECEVOIR CRÉANCES EN SOUFFRANCE		458.386	5.506.482	2.762.840	8.727.708	11.721.986
- Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises		118.418	479.166	587	598.172	1.303.718
TOTAL		4.116.071	10.187.088	2.816.572	17.119.732	20.887.048

Autres actifs *Au 31 décembre 2017*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES DEBITEURS DIVERS VALEURS et EMPLOIS DIVERS COMPTES de REGULARISATION	0 1.557.513 8.962.031 377.639	164.977 1.414.860 9.830.501 428.161
CREANCES en SOUFFRANCE sur OPERATIONS DIVERSES	0	0
- Divers clients - Provisions	58.548 -58.548	58.548 -58.548
DIVERSES AUTRES CREANCES EN INSTANCE		
TOTAL	10.897.183	11.838.499

Créances subordonnées *Au 31 décembre 2017*

CREANCES	(en milliers de dirhams)			
	Montant			dont entreprises liées et apparentees
	31/12/2017		31/12/2016	31/12/201731/12/2016
	Brut	Prov	Net	NetNet
Créances subordonnées aux établis- sements de crédit et assimilés Créances subordonnées à la clientèle	1.180.936	0	1.180.936	1.276.708
TOTAL	1.180.936	0	1.180.936	1.276.708

Tableau de titres de participation *Au 31 décembre 2017*

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acqui- sition global	Provisions au 31/12/2017	Valeur comp- table nette	(en milliers de dirhams)		
							Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
Acacia Participations	Finance	143.063,00	100,00%	344.508,64	321.914,11	22.594,53	31/12/2017	52.512,81	12.355,59
Accès Capital Atlantique Maroc SA	Finance	1.800,00	55,56%	1.000,00		1.000,00	31/12/2017	4.700,63	-256,75
Atlanta	Assurance	601.904,36	9,62%	405.353,65	58.506,20	346.847,44	31/12/2017	1.289.112,30	193.036,39
BNDE	Banque	571.428,50	30,00%	171.428,50	171.428,50		31/12/2017	-244.002,21	-28.898,79
CDG Capital	Finance	500.000,00	100,00%	500.000,00		500.000,00	31/12/2017	1.175.958,57	153.795,66
CDG Développement	Immobilier	14.483.597,49	100,00%	14.483.597,49	557.368,66	13.926.228,82	31/12/2017	13.926.228,82	-1.194.913,63
CGI	Immobilier	1.840.800,00	5,47%	850.987,80	560.019,76	290.968,04	31/12/2017	2.658.859,14	-1.365.166,54
CIH	Finance	2.660.808,50	1,00%	65.511,38	0,00	65.511,38	31/12/2017	4.552.361,55	445.539,43
CMVT International	Finance	300,88	100,00%	762,94	0,00	762,94	30/09/2017	5.775,24	-362,45
DXC.Technology	Informatique	17.060,00	49,00%	8.359,40		8.359,40	31/12/2017	39.241,56	-21.225,04
FINEA (Caisse Marocaine des Marchés)	Finance	200.000,00	99,36%	150.627,00		150.627,00	31/12/2017	298.210,70	40.140,37
Fipar- Holding	Finance	2.820.000,00	100,00%	3.071.068,00	3.071.068,00		31/12/2017	3.689.523,66	243.378,74
Foncière Chellah	Immobilier	2.711.000,00	100,00%	2.741.000,00		2.741.000,00	31/12/2017	2.763.041,46	20.876,13
Foncière UIR	Education	389.876,00	66,61%	187.548,00		187.548,00	31/12/2017	467.338,53	21.905,52
Fonds Amortage DD	Finance	15.000,00	100,00%	15.000,00	4.325,00	10.675,00	31/12/2017	10.813,79	139,20
Fonds Cap Mezzanine	Finance	200.000,00	28,57%	27.712,80		27.712,80	31/12/2017	131.692,55	33.052,88
Fonds Cap Mezzanine II	Finance	444.444,00	22,50%	100.000,00		100.000,00	31/12/2017	93.195,44	-11.456,10
Fonds Carbone	Finance	22.500,00	50,00%	11.250,00	6.882,73	4.367,27	31/12/2017	9.129,06	-
Fonds JAIDA	Finance	328.027,90	32,01%	105.000,00		105.000,00	31/12/2017	450.065,81	18.386,01
Fonds Madaef	Tourisme	1.898.009,90	100,00%	4.478.737,61	1.473.840,03	3.004.897,58	31/12/2017	2.626.367,49	-476.334,12
Fonds Maroc Forêts	Finance	67.000,00	50,00%	33.500,00		33.500,00	31/12/2017	-6.733,89	-2.366,86
Fonds Sindibad	Finance	28.000,00	20,83%	5.833,20		1.743,70	31/12/2017	8.369,93	-
Holdco	Finance	1.566.615,60	100,00%	1.485.075,68	699.670,40	785.405,28	31/12/2017	785.405,38	61.657,95
Inframarc	Finance	250.000,00	100,00%	173.030,30	73.057,97	99.972,33	31/12/2017	94.443,39	-10.659,01
Loterie Nationale	Sport & loisirs	5.000,00	100,00%	5.000,00		5.000,00	31/12/2017	24.493,21	79,02
Maghreb Titrisation	Finance	5.000,00	26,33%	1.316,70		1.316,70	31/12/2017	11.834,79	3.216,07
Mahd Salam	Tourisme	361.454,40	100,00%	361.454,40	31.365,17	330.089,23	31/12/2017	330.089,23	-11.944,94
Massira Capital Management	Finance	3.435.668,00	100,00%	3.618.319,78		3.618.319,78	31/12/2017	3.895.070,06	228.914,18
M'dina bus	Transport	409.883,00	34,00%	169.999,68	169.999,68		31/12/2017	-582.939,28	-116.201,17
Sanad	Assurance	250.000,00	0,00%	0,50		0,50	31/12/2017	829.620,00	80.361,58
Société Centrale de Réassurance	Assurance	1.500.000,00	94,41%	452.241,00		452.241,00	31/12/2017	2.619.066,80	491.964,48
Société Hôtelière du Tichka	Tourisme	1.000,00	100,00%	33.251,26	33.251,26		31/12/2017	-35.422,68	-7.231,32
Société Hôtelière Nador	Tourisme	555.075,60	100,00%	555.075,60	555.075,60		31/12/2017	-778.034,94	-722.051,75
Société Iter	Tourisme	1.000,00	100,00%	9.725,91	9.725,91		31/12/2017	-51.773,02	-3.806,54
Société Lido	Tourisme	41.000,00	100,00%	177.847,10		177.847,10	31/12/2017	-108.643,85	-9.179,65
Société Paradise	Tourisme	85.500,00	100,00%	131.750,00	62.162,17	69.587,83	31/12/2017	-5.238,19	-9.506,63
Société Hay rabat andalous	Immobilier	153.746,60	100,00%	151.371,60		151.371,60	31/12/2017	109.571,19	-2.941,75
Société Sitzag	Tourisme	1.000,00	100,00%	21.199,48	10.931,34	10.268,13	31/12/2017	-28.573,34	-2.938,36
Société Wafa Hôtel	Tourisme	25.857,00	100,00%	131.474,00	72.102,89	59.371,11	31/12/2017	-31.737,83	-4.822,97
Société Wifaq Tennis Rabat	Sport & loisirs	620.266,00	97,21%	159.721,20	64.031,44	95.689,76	31/12/2017	98.432,94	-12.721,45
Teck Capital Management	Finance	300,19	100,00%	0,56		0,56	30/06/2017	1.401,12	-204,77
Université Internationale de Rabat	Education	131.000,00	51,18%	67.050,00		67.050,00	31/12/2017	27.429,55	-35.345,42
Ader Fès	Immobilier	45.300,00		0,05	0,05			-	-
Agence Speciale Tanger Mediterranée (TMSA)	Immobilier	3.795.079,10	0,12%	1.000,00		1.000,00	31/12/2016	3.937.087,60	67.659,01
AJARINVEST	Finance	7.000,00	60,00%	4.200,00		4.200,00	31/12/2017	-705,40	-7.488,26
Avéroes Finance	Finance	28.505,16	8,83%	2.899,05	1.698,01	1.201,04	31/12/2016	54.656,85	-5.737,32
BMCE Bank	Banque	1.794.633,90	8,46%	3.113.308,76		3.113.308,76	30/06/2017	25.849.416,00	1.110.812,00
Casa Transport	Transport	4.000.000,00	0,38%	15.000,00	2.356,21	12.643,79		-	-
Crédit Agricole	Banque	4.227.676,50	10,00%	687.141,78		687.141,78	30/06/2017	6.481.381,00	196.341,00
Dar Addamane	Finance	75.000,00	0,67%	500,00		500,00	31/12/2017	43.746,00	-37.826,00
Dar Beida	Immobilier			8,40		8,40		-	-
Ets B. Domec	Industrie			18,66		18,66		-	-
Firogest	Finance	2.000,00	12,50%	250,00		250,00	31/12/2016	4.065,87	1.269,72
Fonds de Garantie des PME	Finance	100.000,00	25,00%	25.000,00		25.000,00		-	-
Fonds de Garantie Dar Addamane	Finance	75.000,00	1,00%	750,00	750,00			-	-
Fonds Igrane	Finance	54.600,00	15,87%	8.665,00	2.659,87	6.005,13	31/12/2016	37.839,88	3.060,50
Fonds Investissement Région Oriental	Finance	150.000,00	7,17%	10.750,00	4.851,56	5.898,44	31/12/2016	74.803,78	85,74
Lafarge Holcim Maroc	Industrie	702.937,20	1,23%	507.692,27		507.692,27	30/06/2017	10.202.167,91	899.544,04
Inframed (capital en euro)	Finance	313.423,00	5,19%	181.937,89		181.937,89		-	-
QMB COMPANY	Finance	200.000,00	20,00%	120.000,00		120.000,00	31/12/2017	219.075,67	-74.303,84
La Mamounia	Tourisme	580.000,00	12,07%	88.862,00	70.124,73	18.737,27	31/12/2017	155.756,15	-3.064,46
La Marocaine des Jeux et des Sports	Sport & loisirs	5.000,00	10,00%	50,00		50,00	31/12/2016	7.050,71	250,00
Maroclear	Finance	100.000,00	10,00%	2.000,00		2.000,00	31/12/2016	290.788,00	9.381,00
Casa financial city authority.	Finance	400.000,00	12,50%	50.000,00	1.804,88	48.195,12	31/12/2016	376.867,00	30.275,00
Régional Gestion	Finance	1.000,00	18,00%	180,00		180,00	31/12/2016	2.078,50	-424,04
SNI	Finance	1.566.423,30	2,73%	787.132,80		787.132,80	30/06/2017	49.559.961,21	2.195.650,12
Société des Surgelés du Loukkos	Industrie	15.000,00	8,00%	1.200,00	1.200,00			-	-
SWIFT	Télécom			27,13		27,13		-	-
SBVC	Finance	387.517,90	25,00%	98.042,05		98.042,05	31/12/2017	667.573,83	38.252,97
STAVOM	Immobilier	480.000,00	20,83%	100.000,00		100.000,00	31/12/2017	480.394,06	421,94
TOTAL		58.450.082,98		41.270.307,01	5.058.720,72	36.211.586,29		139.650.262,09	2.422.422,32

Ventilation des titres de Transaction, de Placement et d'Investissement par catégories d'émetteur

Au 31 décembre 2017

TITRES	Etablisse- ments de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		(en milliers de dirhams)	
			Financiers	Non financiers	Total au 31/12/17	Total au 31/12/16
TITRES COTES Bons du trésor et valeurs assimilées Obligations Autres titres de créance Titres de propriété Autres titres de propriété	108.640 8.640 100.000	8.907 8.907	594.238 44.635	1.783.469 1.738.834	2.495.254 2.333.072	5.776.753 5.586.052
TITRES NON COTES Bons du trésor et valeurs assimilées Obligations Autres titres de créance Titres de propriété	3.599.126 32.699.533 305.140 3.293.986	34.944.952 32.699.533 1.560.219 685.200	17.124.722 17.335.537 212.727	837.516 837.516	56.506.317 56.506.317	49.342.221 49.342.221
TOTAL	3.707.766	34.953.858	17.718.961	2.620.985	59.001.570	55.118.973

Valeurs des titres de transactions, de placement et d'investissement *Au 31 décembre 2017*

Bilan d'investissement Au 31 decembre 2017					(en milliers de dirhams)	
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION		8.871		10.098		
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété		8.871		10.098		
TITRES DE PLACEMENT	27.033.832	28.334.378	27.380.219	1.547.758	438.140	449.897
Bons du trésor et valeurs assimilées	5.202.888	5.544.632	4.620.100	341.744	886	886
Obligations	837.648	851.247	837.645		160.969	160.969
Autres titres de créance	1.748.251	1.763.723	1.747.700			
Titres de propriété	2.333.051	2.839.237	2.839.237	773.663	267.476	279.234
Titres d'opcv	16.911.995	17.335.537	17.335.537	432.351	8.808	8.808
TITRES D'INVESTISSEMENT	30.756.762	33.406.320	30.800.435	2.485.730		
Bons du trésor et valeurs assimilées	27.496.644	29.982.374	27.545.700	2.485.730		
Obligations	2.110.118	2.253.365	2.104.735			
Autres titres de créance	1.150.000	1.170.581	1.150.000			
TOTAL	57.790.594	61.749.569	58.180.655	4.043.586	438.140	449.897

Immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d’achat et en location simple *Au 31 décembre 2017*

										(en milliers de dirhams)
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS IMPAYES										
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL										

Néant

Immobilisations Incorporelles et Corporelles *Au 31 décembre 2017*

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143.876	5.044		148.920	109.716	14.580		124.297	24.623
Droit au bail									
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	139.690	5.044		144.734	109.716	14.580		124.297	20.437
Autres éléments : Fonds de commerce	4.186			4.186					4.186
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations incorporelles d'exploitation en cours									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.022.509	13.495		1.036.004	814.499	24.475		838.974	197.030
- Immeubles d'exploitation	398.389			398.389	291.086	6.465		297.551	100.837
Terrains d'exploitation	23.870			23.870					23.870
Immeubles d'exploitation . Bureaux	368.664			368.664	289.491	6.241		295.732	72.932
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	5.855			5.855	1.595	224		1.819	4.035
- Mobilier et matériel d'exploitation	238.152	5.403		243.555	223.534	5.993		229.527	14.028
Mobilier de bureau d'exploitation	31.010	29		31.039	29.323	1.133		30.456	583
Matériel de bureau d'exploitation	4.387	394		4.781	4.063	214		4.277	504
Matériel informatique	68.513	4.971		73.483	60.961	3.241		64.202	9.282
Matériel roulant attaché à l'exploitation	3.682			3.682	3.634	48		3.682	
Autres matériels d'exploitation	130.560	9		130.569	125.552	1.357		126.910	3.660
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	292.103	7.679		299.782	253.041	8.937		261.978	37.804
- Immobilisations corporelles hors exploitation	93.866	412		94.279	46.838	3.080		49.918	44.360
Terrains hors exploitation	6.257			6.257					6.257
Immeubles hors exploitation	79.669			79.669	39.306	2.640		41.946	37.723
Mobilier et matériel hors exploitation	4.967	107		5.074	4.614	366		4.980	94
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	2.973	305		3.278	2.918	74		2.992	286
- Immobilisations en cours									
TOTAL	1.166.385	18.539		1.184.924	924.216	39.055		963.271	221.653

Plus ou moins values sur cessions ou retraits

								(en milliers de dirhams)
Date de cession ou de retrait	NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession	
	Immobilisations corporelles							
	Titres de participation							
05/12/2017	BMCE	3.838.882		3.838.882	3.113.309		-725.573	
31/12/2016	FONDS SINDIBAD (réduction de capital)	3.125		3.125			-3.125	
12/10/2017	AVEROE FINANCE	2.601		2.601	2.238		-363	

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés

						(en milliers de dirhams)
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/17	Total au 31/12/16
	Bank Al-Maghrib	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
	Trésor Public et Service des Chèques Postaux					
Comptes ordinaires créditeurs				846	846	846
Valeurs donnees en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de tresorerie						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts financiers		15	27.687.073		27.687.088	25.598.432
Autres dettes						
Interets courus à payer						
TOTAL		15	27.687.073	846	27.687.934	25.599.278

Dépôts de la Clientèle *Au 31 décembre 2017*

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/17	Total au 31/12/16
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	917	775.868	270.725	1.821.246	2.868.756	2.712.168
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		100.000			100.000	340.963
AUTRES COMPTES CREDITEURS	12.194.951	48.197.043		21.635.834	82.027.829	77.577.805
INTERETS COURUS A PAYER		132			132	2.040
TOTAL	12.195.869	49.073.043	270.725	23.457.080	84.996.717	80.632.977

Titres de créances émis *Au 31 décembre 2017*

										(en milliers de dirhams)
NATURE DES TITRES	Date	Taux	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis	Dont		Montant non amorti	ICNE amorti
							Entreprises liées	Autres apparentées		
TOTAL										

Néant

Autres passifs *Au 31 décembre 2017*

			(en milliers de dirhams)
RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/2016	
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	604.913	418.756	
CREDITEURS DIVERS	1.978.184	1.944.467	
DIVERSES AUTRES DETTES en INSTANCE	372.781	291.740	
COMPTES de LIAISON INTER-SERVICES	280.740	306.032	
TOTAL	3.236.617	2.960.995	

Provisions *Au 31 décembre 2017*

PROVISIONS	Encours au 31/12/16	Dotations	Reprises		
				Autres variations	Encours au 31/12/17
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	5.360.966	1.514.167	1.107.179		5.767.955
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2.304	157.800			160.104
Titres de placement	954.233	17.030	521.365		449.898
Titres de participation , et emplois assimilés	4.337.016	1.339.338	585.813		5.090.540
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	67.413				67.413
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	620.170	972.155	239.169		1.353.156
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux	165.000	220.000	234.000		151.000
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	455.170	752.155	5.169		1.202.156
Provisions réglementées					
TOTAL	5.981.136	2.486.322	1.346.348		7.121.111

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

						(en milliers de dirhams)
NATURE	Objet économique	Montant global	Montant fin 2015	Utilisation 2016	Montant fin 2017	
Subventions						
Fonds publics affectés						
Fonds spéciaux de garantie						
TOTAL						

Néant

Dettes subordonnées *Au 31 décembre 2017*

								(en milliers de dirhams)
Monnaie de l'emprunt	Montant de monnaie de l'emprunt	Cours	Conditions de remboursement anticipé subordination nette	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont entreprises liées	
					Montant 2016 (en contre valeur KDH)	Montant 2017 (en contre valeur KDH)	Montant 2016 (en contre valeur KDH)	Montant 2017 (en contre valeur KDH)
TOTAL								

Néant

Capitaux propres *Au 31 décembre 2017*

CAPITAUX PROPRES	Encours au 31/12/16	Affectation du résultat	(en milliers de dirhams)	
			Autres variations	Encours au 31/12/17
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	12.304.794			12.304.794
Réserve légale				
Primes d’émission, de fusion et d’apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d’investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires . Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultat nets en instance d’affectation (+/-)	244.402			509.283
Résultat net de l’exercice (+/-)	264.881			81.617
TOTAL	12.814.077	0	0	12.895.693

Engagements de Financement et de Garantie

Au 31 décembre 2017

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	13.471.906	9.112.422
Engagements de financement en faveur d’établissement de crédit et assimilés	500.000	500.000
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	500.000	500.000
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	715.326	635.254
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	715.326	635.254
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d’ordre d’établissement de crédit et assimilés	12.234.871	7.668.016
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer	12.234.871	7.668.016
Garanties de crédits données		
Autres cautions , avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d’ordre de la clientèle	21.709	309.152
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l’administration publique		
Autres cautions et garanties données	21.709	309.152
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d’établissement de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmées		
Autres engagements de financement recues		
Engagements de garantie reçus d’établissement de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l’État et d’organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres

Au 31 décembre 2017

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS sur TITRES DONNES	-	-
TITRES ACHETES A REMERE		
AUTRES TITRES A LIVRER		
ENGAGEMENTS sur TITRES RECUS	-	-
TITRES VENDUS A REMERE		
AUTRES TITRES A RECEVOIR		

Opérations de change a terme et engagements

sur produits dérivés *Au 31 décembre 2017*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)			
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir				
Dirhams à recevoir				
Devises à livrer				
Dirhams à livrer				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d’intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d’intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d’autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d’autres instruments				

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie

Au 31 décembre 2017

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l’actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	(en milliers de dirhams)	
			Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.364.707	872200		2.000.000
Autres titres				
Hypothèques				
Autres valeurs et sûretés réelles	-	135100 & 231500		-
TOTAL	2.364.707			2.000.000
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.004.165	871100		1.677.605
Autres titres				
Hypothèques				
Autres valeurs et sûretés réelles	12.234.871	821200		
TOTAL	14.239.036			1.677.605

Concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31 décembre 2017

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	(en milliers de dirhams)	
		TOTAL ENGAGEMENT

Ventilation des Emplois et des Ressources suivant

la durée Résiduelle *Au 31 décembre 2017*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)					
	D < 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4.809.111		900.000			5.709.111
Créances sur la clientèle	10.486.729	256.630	1.244.832	3.781.515	751.855	16.521.560
Titres de créance	30.019	126.801	1.784.848	16.865.370	19.768.529	38.575.568
Créances subordonnées			146.200	219.536	815.200	1.180.936
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	15.325.859	383.431	4.075.880	20.866.420	21.335.584	61.987.174
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27.687.934					27.687.934
Dettes envers la clientèle						
Titres de créance émis						
Emprunts subordonnés						
TOTAL	27.687.934					27.687.934

Ventilation du total de l’actif, du passif et du hors bilan en monnaies

étrangères *Au 31 décembre 2017*

BILAN	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF :		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d’investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

Marges d’Intérêts *Au 31 décembre 2017*

CAPITAUX MOYENS	(en milliers de dirhams)			
	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Cout moyen
Encours moyen des emplois	109.591	4.970	4,53%	
Encours moyen des ressources	107.264	3.046		2,84%

Produits sur Titres de Propriété

Au 31 décembre 2017

CATÉGORIE DE TITRES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement	220.316	370.005
Titres de participation	163.775	184.449
Participation dans les entreprises liées	1.060.541	715.356
TOTAL	1.444.632	1.269.810

Commissions *Au 31 décembre 2017*

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
Commissions perçues sur	76.888	76.489
opérations avec les établissements de crédit		
opérations avec la clientèle	9.466	4.486
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaires de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	28.260	36.137
fonctionnement de compte		
moyen de paiement		
activité de conseil et d’assistance	38.672	35.590
vente de produits d’assurance		
Commissions sur droits de garde	317	275
autres prestations de service	173	
Commissions versées sur	68.156	54.950
opérations avec les établissements de crédit	37.125	26.628
opérations avec la clientèle		
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaire de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
moyen de paiement		
activité de conseil et d’assistance		2.050
achat de produits d’assurance		
autres prestations de service	7.354	18.648
achat et ventes de titres en bourse	14.737	31
Commissions sur droits de garde	8.941	7.593

Résultats des Opérations de Marché

Au 31 décembre 2017

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS	2.152.483	999.704
Gains sur les titres de transaction	16.236	39.178
plus values de cession sur titres de placement	1.614.855	510.651
Reprise de provisions sur dépréciation de titres de placement	521.365	449.862
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	26	13
CHARGES	524.866	72.917
Pertes sur les titres de transaction	6.139	14.434
Moins values de cession sur titres de placement	501.639,67	
Dotations aux provisions sur dépréciation de titres de placement	17.030	57.705
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur les opérations de change	58	779

Charges Générales d’Exploitation

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>	
RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/2016		
Charges de personnel	156.004	154.729		
Impôts et taxes	451	461		
Charges externes	204.383	201.156		
Autres charges générales d'exploitation	23.878	37.302		
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	38.553	45.678		
TOTAL	423.268	439.327		

Autres Produits et Charges

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>	
RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/2016		
Autres produits	54.295	31.777		
Gain de change	26	13		
Divers produits				
Produits des exercices antérieurs				
Produits sur titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés	54.270	31.764		
Autres charges	70.335	57.612		
Autres charges sur prestations de service	7.354	5.345		
Charges sur opérations de change	58	779		
Diverses autres charges bancaires	62.624	49.606		
Charges des exercices antérieurs	299	1.882		

Passage du résultat net comptable au resultat net fiscal

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>	
INTITULÉS	Montants	Montants		
I - RESULTAT NET COMPTABLE				
Bénéfice net	81.617			
Perte nette				
II - REINTEGRATIONS FISCALES				
1° Courantes	73.169			
CM de l'exercice 2017	31.073			
Provision pour congés payés dus au 31/12/2017	8.567			
Dotations aux amortissements sur exercices antérieurs	502			
Amortissements excédentaires				
Dons & Cotisations	19.469			
Charges sur exercices antérieurs	13.557			
Pertes sur créances irrécouvrables	0			
2° Non courantes	1.109.190			
Provision pour risque généraux	220.000			
Contribution à la cohésion social				
Dotations pour risque et charges	752.155			
Penalités et amendes fiscales	1.238			
Autres charges non courantes	135.798			
Dons,libéralités et lots				
III - DEDUCTIONS FISCALES				
1° Courantes		1.452.478		
Revenus des titres de participation exonérés à 100 %		1.224.316		
Revenus des titres de placement exonérés à 100 %		220.316		
Provision pour congés dus au 31/12/2016		7.846		
2° Non courantes		239.169		
Reprises sur provisions pour risques		5.169		
Reprises sur provisions risque généraux		234.000		
Total	1.263.976	1.691.647		
IV - RESULTAT BRUT FISCAL				
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)				
Déficit brut si T2 > T1 (B)		427.671		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)				
Exercice n - 4				
Exercice n - 3				
Exercice n - 2				
Exercice n - 1				
VI - RESULTAT NET FISCAL				
Bénéfice net fiscal (A - C)				
ou Déficit net fiscal (B)		427.671		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	216.169			
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		2.587.300		
Exercice n - 4				
Exercice n - 3	436.753			
Exercice n - 2	1.608.203			
Exercice n - 1	542.345			

(1) dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du Résultat Courant après Impôts

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>	
I. DETERMINATION DU RESULTAT		Montant		
.Résultat courant d’après le compte de produits et charges		233.689		
.Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		73.169		
.Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		-1.452.478		
.Résultat courant théoriquement imposable (=)		-1.145.620		
.Impôt théorique sur résultat courant (-)				
.Résultat courant après impôt (=)				
II . INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES				
Néant				

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

<i>Au 31 décembre 2017</i>					<i>(en milliers de dirhams)</i>	
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3)		
A. TVA collectée	2.624	217.161	219.749	36		
B. TVA à récupérer	13.113	12.457	12.423	13.147		
* Sur charges	1.856	21.197	11.845	11.208		
* Sur immobilisations	11.257	-8.740	578	1.938		
C. TVA due ou crédit de TVA = (A - B)	-10.488	204.704	207.326	-13.110		

Passifs éventuels au 31 décembre 2017

Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices 2014 à 2017 ne sont pas prescrits.Les déclarations fiscales de la Caisse de Dépôt et de Gestion au titres de l’impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l’impôt sur les revenus salariaux (IR) relatives auxdits exercices peuvent faire l’objet de contrôle par l’administration et de rappel éventuels d’impôts et taxes.
Au titres de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent faire l’objet de révision.

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2017

Montant du capital social :
Montant du capital social souscrit et non appelé :
valeur nominale des titres :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE de DEPOT et de GESTION ETABLISSEMENT PUBLIC REGI par DAHIR n° 1- 59- 074 du 1er CHAABANE 1378 (1er FEVRIER 1959)				

Affectation des Résultats intervenue au cours de l’exercice

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>	
RUBRIQUES	Montants	RUBRIQUES	Montants	
A - Origine des résultats affectés		B - Affectation des résultats		
Décision du		Réserve légale		
Report à nouveau		Dividendes		
Résultats nets en instance d'affectation	244.402	Autres affectations :		
Résultat net de l'exercice	264.881	- Contribution au budget général de l'Etat		
Prélèvements sur les bénéfices		- Réserves facultatives		
Autres prélèvements				
TOTAL A	509.283	TOTAL B		

Résultats et autres éléments des trois dernières années

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en milliers de dirhams)</i>		
RUBRIQUES	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015		
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	12.895.693	12.814.077	12.549.196		
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
1 - Produit net bancaire	2.140.702	1.682.019	2.242.896		
2 - Résultat avant impôts	112.690	288.620	270.074		
3 - Impôts sur les résultats	31.073	23.739	25.671		
4 - Bénéfices distribués			400.000		
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	509.283	244.402	11.043		
RESULTAT PAR TITRE					
Résultat net par action					
Bénéfice distribué par action					
PERSONNEL					
Montant des rémunérations brutes de l'exercice	156.004	154.729	147.824		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	319	312	307		

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2017

I. DATATION	
Date de clôture (1) : Le 31 DECEMBRE 2017	
Date d'établissement des états de synthèse (2) : Le 29 MARS 2018	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
DATES	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables

Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants

<i>Au 31 décembre 2017</i>	
RUBRIQUES	Organe d’administration, de surveillance et de direction
Montant des rémunérations allouées	Néant
Crédits par décaissement	
Montant des engagements de garantie donnés	
Engagements de retraite pour membres actuels	
Engagements de retraite pour anciens membres	

Effectifs

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en nombre)</i>	
EFFECTIFS	31/12/2017	31/12/2016		
Effectifs rémunérés	336		322	
Effectifs utilisés	319		312	
Effectifs équivalent plein temps	319		312	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)				
Effectifs affectés à des taches bancaires (équivalent plein temps)				
Cadres (équivalent plein temps)	238		239	
Employés (équivalent plein temps)	81		73	
dont effectifs employés à l'étranger				

Titres et autres actifs gérés ou en dépôts

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en nombre)</i>	
TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Titres dont l'établissement est dépositaire	46	42	313.097.477	291.651.377
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	24	21	144.638.504	142.578.993
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	9	9	27.730.434	24.552.043
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Réseaux

<i>Au 31 décembre 2017</i>			<i>(en nombre)</i>	
RÉSEAUX	31/12/2017	31/12/2016		
Guichets permanents	4			3
Guichets périodiques				
Guichets automatiques de banque				
Succursales et agences à l'étranger				
Bureaux de représentation à l'étranger				

Comptes de la clientèle
Au 31 décembre 2017

NATURE	(en nombre)	
	31/12/2017	31/12/2016
DEPOTS	4489	4220
Comptes à vue	4488	4215
Comptes à terme	1	5
CONSIGNATIONS	71496	62413
Biens de mineurs	2076	2053
Expropriations	8607	8146
Cautionnements	46740	38250
Successions et consignations diverses	14073	13964

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

12.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d’une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d’aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l’organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d’appréhender l’ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maitrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d’instaurer une culture opérationnelle de maitrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maitrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - I. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchainement itératif d’outils d’analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - II. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d’organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe.
 - III. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maitriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «…l’organe d’administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par BAM
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l’ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d’atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

12.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du groupe CDG s’articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d’Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comite Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s’articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d’Audit et autres comités spécialisés,
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne-ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l’Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d’animation et de contrôle de leurs filières respectives.

12.3 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d’entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maitrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis. Les règles d’évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l’approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l’ensemble des risques de nature à compromettre l’atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l’environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l’activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l’atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d’acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d’étude et d’analyse périodique de l’évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d’investissement

Les risques d’investissement doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d’investissement.

Ils peuvent notamment découler des évènements ci-après :

- un risque d’exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet,
- un risque d’investissement dans des projets complexes.

L’évaluation des risques d’investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- L’examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d’Investissement et l’investissement proposé ;
- L’étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- L’examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- La prise en compte dès le montage d’un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- L’encadrement des investissements par la mise en place d’un dispositif de limites internes (secteur d’activité, groupe d’intérêt,...) ;

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d’une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d’investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d’un système de notation interne qui s’applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et «Banque» marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre «Grande Entreprise» intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d’un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l’exposition envers :

- Des contreparties individuelles,
- Des groupes d’intérêt,
- Des contreparties appartenant à un même secteur d’activité ou à une même région géographique,
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d’une même activité ou d’un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d’Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d’exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d’un instrument détenu par l’Etablissement.

Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d’investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l’activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d’évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l’analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment : la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d’intérêt et les seuils d’alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d’un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.

Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L’organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l’actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l’activité de la Caisse.

- Normes et méthodes :

L’écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité, instituée à la CDG depuis 2010, a pour mission principale le suivi du risque de non-

conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du groupe CDG arrêté les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - la veille réglementaire ;
 - les avis de conformité ;
 - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n° 29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation. S’agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d’un ensemble d’outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous:

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d’alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l’historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d’actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l’exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

12.4 FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres réglementaires :

Les fonds propres prudentiels sur base individuelle sont déterminés selon les dispositions et principes arrêtés par Bank Al-Maghrib.
Au 31 Décembre 2017, les fonds propres réglementaires sur base sociale s’élèvent à 9 591 688 Kdhs et sont détaillés comme suit :

	(en milliers de dirhams)
Fonds propres	9 591 688
Fonds propres de catégorie 1	9 440 688
Fonds propres de catégorie 2	151 000

Actifs pondérés par type de risques :

La CDG calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels. Ces calculs sont basés sur la méthode standard pour les risques de crédit et les risques de marché et en méthode d’indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque couvert	Méthode de calcul
Risque de crédit	✓	Standard
Risques de marché	✓	Standard
Risques opérationnels	✓	Indicateurs de base

Au 31 Décembre 2017, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels) pour la CDG sur base social s’élève à 96 362 936 Kdhs, qui sont repartis comme suit :

	(en milliers de dirhams)
Risques pondérés	95 726 772
Au titre du risque de crédit	92 571 945
Au titre des risques de marché	0
Au titre du risque operationnel	3 790 991



Les actifs pondérés au titre du risque de crédit représentent environ 96% du total des risques pondérés. Ils concernent les autres actifs (essentiellement les titres de propriété et de créance autres que ceux déduits des fonds propres, les actifs fonciers et les parts d’OPCVM) et le risque de crédit bilan et hors bilan (essentiellement les prêts aux filiales, les positions sur la dette privée et les engagements de financement et de garanties donnés).



Ratio de solvabilité :

Au 31 Décembre 2017, le ratio de solvabilité de la CDG sur base sociale est de 9,95% (pour rappel les fonds propres réglementaires sur base sociale de la CDG sont composés des fonds propres de catégorie 1 (9,4 Gdhs) et des fonds propres de catégorie 2 (151 Mdhs)).



**Fidarc
Grant Thornton**
L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



MAZARS

Boulevard Abdelmoumen
Casablanca 20 100
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12.895.693, dont un bénéfice net de KMAD 81.617.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 « Etat des changements de méthodes » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), qui présente un changement de la méthode d'évaluation et de dépréciation des autres titres immobilisés cotés.

Casablanca, le 28 mars 2018

Les Commissaires Aux Comptes



FIDARC GRANT THORNTON
Fidarc Grant Thornton
20 000 Casablanca
Maroc
Tél : 0522 54 48 00 / 0522 54 48 01

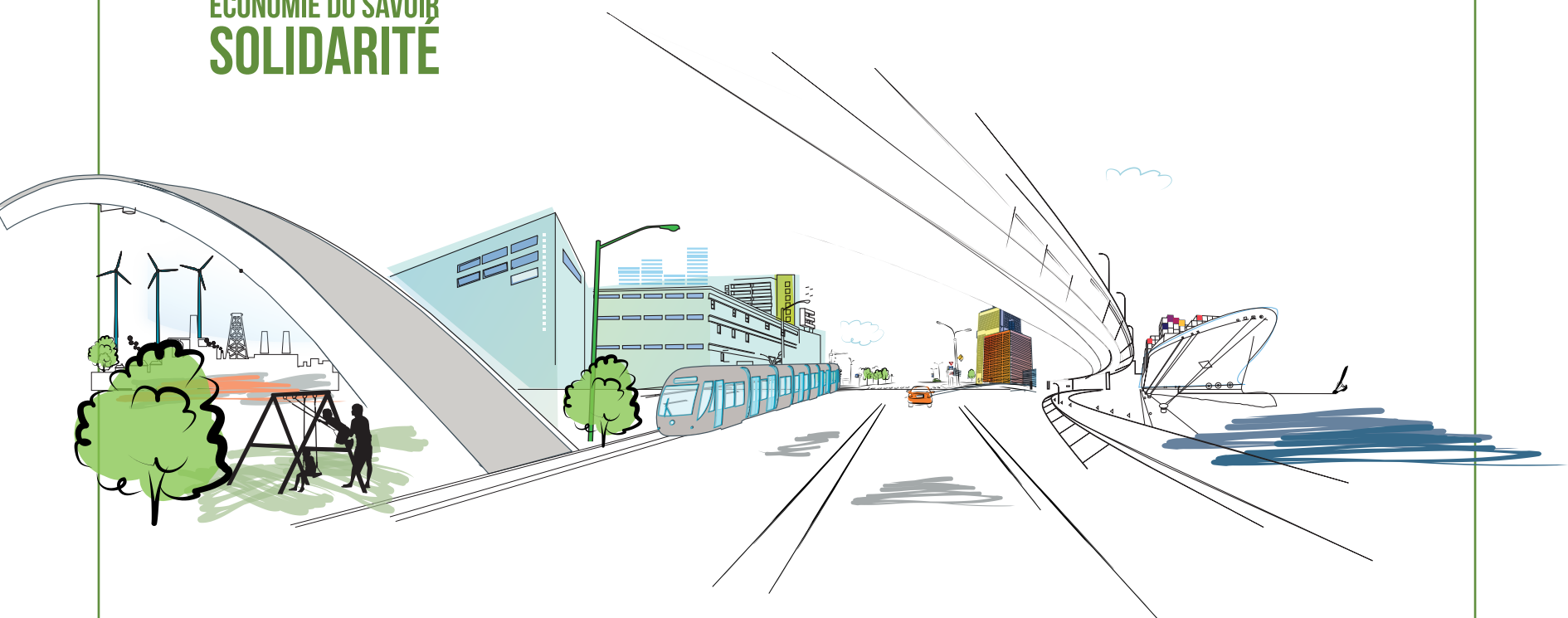


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101 Bd Abdelmoumen
20 100 Casablanca
Maroc
Tél : 0522 423 423 (L.G.)
Abdou Souleye BROP
Associé Gérant

GESTION DE L'ÉPARGNE
RETRAITE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ZONES INDUSTRIELLES
AMÉNAGEMENT URBAIN
TOURISME
SERVICES FINANCIERS
INVESTISSEMENT
BANQUE
ECONOMIE DU SAVOIR
SOLIDARITÉ

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT



Institution financière créée en 1959, la Caisse de Dépôt et de Gestion s'érige aujourd'hui en un Groupe de premier plan, acteur central de l'économie nationale.

Investisseur institutionnel majeur, impliqué dans les principaux projets structurants du Royaume, le Groupe CDG contribue activement au développement économique et social du Maroc.

Avec plus de 5000 collaborateurs et près d'un million de clients servis au quotidien, le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion est un opérateur de référence dans tous les métiers dans lesquels il évolue : Gestion de l'épargne/Prévoyance - Développement Territorial - Tourisme - Banque/Finance/Investissement.

Pour le Maroc Avenir

 www.cdg.ma    GroupeCDG



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٦٥٢٠٠٠ ٨ ٩٥٤٨٨٨
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION